



Arnaque véhicule d'occasion avec un particulier

Par **stef2003**, le **26/12/2013** à **15:13**

Bonjour,

j'ai acheté une voiture un lundi à un particulier en connaissance d'un soi disant problème de faux contact avec les feux automatique. je laisse la voiture chez un garagiste le jeudi pour la passer à la valise afin de trouver l'anomalie. celui me rappelle rapidement pour m'informer que la voiture est "maquillée". elle aurait été accidenté un peu partout mal réparé mal repeinte trouve aussi plusieurs problèmes et me conseille de faire un controle technique volontaire. il en ressort 14 anomalies dont une contre visite contre 3 sur le CT de la vente. J'ai fait un appel a un expert qui m'a confirmé qu'il y avait bien vice caché mais la propriétaire du véhicule ne veut pas d'arrangement amiable elle a pris un avocat pour aller devant le tribunal ... je souhaiterais savoir quels sont les délais et si je risque de perdre tout si elle n'est pas solvable ? pourra-t-elle aussi faire appel si jamais je gagne la procédure ?